



**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL**  
**DE SECURITE**



Distr.  
 GENERALE  
 S/11057/Add.316  
 18 février 1974  
 FRANCAIS  
 ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu au Moyen-Orient

Les renseignements ci-après ont été reçus du chef d'état-major par intérim de l'ONUST en ce qui concerne la situation dans le secteur Israël-Liban le 16 février 1974 :

1. Rapports sur les activités terrestres :

a) PO Ras 1/ : Entre 5 heures 2/ et 15 h 30 des membres des forces israéliennes ont réoccupé une position située au point 1907-2749 (coordonnées approximatives) au nord du poteau-frontière 19.

b) PO Mar : Entre 5 h 20 et 15 h 33 des membres des forces israéliennes, avec un véhicule, ont réoccupé une position située au point 2004-2904 (coordonnées approximatives) à l'ouest du poteau-frontière 33. Entre 18 h 30 et 18 h 38 tir d'artillerie par les forces israéliennes.

c) PO Hin : Entre 7 h 5 et 15 h 20 des membres des forces israéliennes, avec un véhicule blindé de transport de troupe, ont réoccupé une position située au point 1799-2788 (coordonnées approximatives), près du poteau-frontière 11. Entre 18 h 36 et 18 h 51 tir d'artillerie par les forces israéliennes.

d) PO Khiam : Entre 18 h 30 et 18 h 34 tir d'artillerie par les forces israéliennes.

2. Plaintes des parties :

Des plaintes ont été reçues du Liban selon lesquelles :

a) Le 15 février entre 14 h 30 et 21 heures des projectiles d'artillerie tirés de façon intermittente à partir du territoire israélien seraient tombés dans les parages de Salhani [point 1787-2815 (coordonnées approximatives)], d'Aita Ech Chaab [point 1815-2780 (coordonnées approximatives)], d'Ain Ebel

1/ L'emplacement des postes d'observation est indiqué dans le document S/11057.

2/ Toutes les heures indiquées sont exprimées en Temps universel (TU).

[point 1880-2795 (coordonnées approximatives)], de Baraachit [point 1917-2867 (coordonnées approximatives)], d'Eté Taibe [point 1988-2977 (coordonnées approximatives)] et de Chebaa [point 2200-3055 (coordonnées approximatives)]. Des dégâts matériels ont été signalés.

b) Le 16 février entre 9 heures et 9 h 5 trois avions à réaction des forces israéliennes ont survolé la région libanaise de Marjayoun [point 2056-3074 (coordonnées approximatives)], de Nabatiye [point 1958-3090 (coordonnées approximatives)] et d'Eté Taibe [point 1988-2977 (coordonnées approximatives)].

La plainte a) a été confirmée par les observateurs de l'ONU, sauf en ce qui concerne les dégâts [voir S/11057/Add.314, par. 1 c) et 1 d)]. La plainte b) n'a pas été confirmée par les observateurs de l'ONU.

---